

SIVOM DU BRASSON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Présents : Mme Aline COUDERC, M. Bernard HOMBOURGER, Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, M. Yannick PONCE, M. André BADER

Absents excusés : Mme Céline LEVALLOIS, Mme Amandine DE OLIVEIRA, Mme Nathalie CANET
Absents : Néant.

Date de convocation et d'affichage : 14 mai 2024

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, légalement convoqués le 14 mai 2024, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-huit heures, à la Mairie de LISSY, sous la présidence de Monsieur Bernard HOMBOURGER, Président.

Secrétaire de séance : Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 27 mars 2024
2. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 23 mai 2024
3. Délibération : Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) auprès du département de la Seine et Marne pour la construction d'une salle de classe : classe 2
4. Délibération : Mobilisation du prêt relais pour la construction de l'extension scolaire des 4 chemins
5. Avancement des travaux de l'école des 4 chemins
6. Questions Diverses

Séance ouverte à 18h

Délibération N° 15/2024 : Approbation du compte-rendu du 27 mars 2024

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 27/03/2024,

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte-rendu du conseil syndical du 27/03/2024.

Délibération n° 16/2024 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2024

Mr le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 14 mai 2024.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ordre du jour de la séance de ce jour.

Délibération N° 17/2024 : Demande de subvention au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) auprès du Département de Seine et Marne pour la construction d'une salle de classe : classe 2

Monsieur le Président expose au conseil syndical que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet le financement de la classe N° 2 (phase 2) pour un montant de 240 729 €HT.

Le Conseil syndical après en avoir délibéré, approuve les travaux présentés par le syndicat et son échancier.

Le Conseil syndical s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- autorise le Président à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques (ou 80 % dans le cas des monuments protégés au titre du patrimoine, et plus si autorisation préfectorale)
- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical, **APPROUVE** à l'unanimité la demande de subvention au titre du FER.

[Délibération n°18/2024 : Souscription d'un prêt avance TVA / Subventions](#)

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil syndical de l'état d'avancement des travaux du programme d'investissement de l'extension du groupe scolaire.

Il rappelle que l'exécution de ce programme comporte pour le Syndicat la nécessité de recourir à l'emprunt dans l'attente du recouvrement de :

- subventions pour un montant de 1 366 177€
- la TVA pour un montant de 333 953,42€

Le Conseil syndical après avoir entendu l'exposé du Président et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, l'attribution d'un prêt Avance TVA/Subventions d'un montant de 900 000 €. Les conditions de ce prêt sont les suivantes :

- Montant : 900 000€
- Durée : 36 mois
- Périodicité des intérêts : trimestrielle
- Taux : variable
- Index de référence : Euribor 3 mois – si l'Euribor est inférieur à 0, il sera alors réputé égal à 0
- Marge sur index : 0,55%
- Remboursement du capital : *in fine*
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à tout moment sans indemnité
- Commission de mise en place : 900€

Le Syndicat du Sivom du Brasson, s'engage à verser 900 Euros de commission de mise en place, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

Le Syndicat du Sivom du Brasson s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Syndicat du Sivom du Brasson s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil syndical confère toutes délégations utiles à Monsieur le Président, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical, **APPROUVE** à l'unanimité la demande prêt.

Avancement des travaux de l'école des 4 chemins :

- Le Président expose au Conseil syndical l'avancement des travaux en expliquant que sa sera une charpente en bois pour les murs extérieurs des bâtiments. Obligation de la nouvelle réglementation par rapport à la loi.
- Le Président démontre au Conseil Syndical l'avancement des travaux par le biais d'un plan transmis par l'architecte.
- Le Président précise également qu'à partir de début juin, l'entreprise de menuiserie va pouvoir commencer son intervention.
- Le Président explique que la livraison finale de l'extension scolaire devrait se faire dans le courant du 1^{er} trimestre 2025. (Entre janvier – mars)

Questions divers :

Les questions diverses ont portées sur :

- Le tarif de la cantine d'Evry – Grégy qui va augmenter de 6% à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.
- Tarif garderie : Pour la rentrée scolaire 2024/2025 le tarif sera le même montant que celui de 2023/2024.

Fin de la séance : Séance close à 18h50

NOMS	SIGNATURES
Bernard HOMBURGER, Président	
Aline COUDERC	
Nathalie CANET	
Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU	
Céline LEVALLOIS	Donner pouvoir à M. Yannick PONCE
Amandine DE OLIVEIRA	